

Procès-verbal de la séance du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 29 juin 2020 de 19h30 à 22h05

Etaient présents : Sylvestre CARTIER, Marc DEFORGE, Françoise DESIRANT, Stéphane FRAPART, Yves FRAPART, Julie GUICHON, Amandine MALAGIES, Edith MAURY, Béatrice MEXIQUE, Bruno MEXIQUE, Céline PERRIN et Murielle STEPHAN

Absents excusés : Alexis LABARRE, Anne SERRU et Caroline SERVENAY

Secrétaire de séance : Françoise DESIRANT

Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

Adopté à l'unanimité

Subventions 2020

Le conseil municipal accorde, à l'unanimité, les subventions suivantes :

LES AMIS DES EGLISES 110 €

AS. CHALON. DE PROTECTION DES ANIMAUX 130 €

AS. D'AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL 300 € (5 personnes actuellement bénéficient des services de l'association).

SOCIETE DE PECHE D'ECURY 100 €

CONCILIATEURS DE JUSTICE DE LA MARNE 50 €

SOUVENIR FRANCAIS 50 €

Vote des taux des taxes locales 2020

Les taux d'impositions sont maintenus pour 2020

TAXES	TAUX COMMUNAL	TAUX MOYENS COMMUNAUX AU NIVEAU DEPARTEMENTAL EN 2019
TAXE FONCIERE BATI	18.01 %	25.85%
TAXE FONCIERE NON BATI	8.47%	24.24%
CFE	12.88%	

soit un produit fiscal attendu de 63 641 euros.

A compter de cette année, les communes ne votent plus le taux de la taxe d'habitation. En effet, sa suppression implique une compensation par l'Etat à hauteur de 51 065€ pour notre village.

Pour information, la communauté de communes a également décidé de maintenir ses taux en 2020.

Budget primitif 2020

Concernant les investissements, le conseil municipal décide d'inscrire les opérations ci-dessous au budget 2020 :

N° d'opération	Désignation	Montants
10	Illuminations de Noel	774,00 €
12	Signalisation	640,00 €
14	Matériel et outillage : Petits outillages	80,00 €
15	Plantation arbres	150,00 €

42	Création de voiries	21 016,49 €
49	Achat extincteurs	250,00 €
61	Réfection église	3 500,00 €
63	Aménagement salle des fêtes	60 000,00 €
66	Révision du PLU	8 000,00 €
69	Aménagements église	500,00 €

Monsieur le Maire propose au conseil le budget 2020 suivant :

Fonctionnement : 385 381,00 €

Investissement : 139 210,89 €

Dépenses et recettes qui se décomposent de la façon suivante :

		Dépenses	Recettes
2020	Charges à caractère général	145 698,00 €	
	Charges de personnel	93 000 ,00 €	
	Atténuations de produits	19 024,00 €	
	Virement à la section d'investissement	88 612,00 €	
	Opérations d'ordre entre sections	4 118,00 €	
	Autres charges de gestion courante	22 515,00 €	
	Charges financières	12 414,00 €	
	Excédent 2019		98 540,00 €
	Atténuation des charges		122,00€
	Produits des services		9 329,00 €
	Impôts et taxes		126 565,00 €
	Dotations et participations		128 825,00 €
	Autres produits gestion courante		22 000,00 €
	Total Fonctionnement	385 381,00 €	385 381,00 €
	Remboursement d'emprunts	36 848,00 €	
	Immobilisations incorporelles	8 000,00 €	
	Immobilisations corporelles	86 910,49 €	
	Restes à reporter	7 452,40 €	
	Excédent 2019		17 443,89 €
	Virement de la section de fonctionnement		88 612,00 €
	Opérations d'ordre entre sections		4 118,00 €
	Dotations Fonds divers réservation		29 037,00 €
	Total investissement	139 210,89 €	139 210,89 €

Le budget primitif 2020 est adopté à l'unanimité.

Orientations en matière de formation des élus

Les orientations en matière de formation des élus développées ci-dessous, ont été approuvées, à l'unanimité :

- de fixer à 675€ le montant des crédits ouverts à ce titre pour l'exercice 2020 inscrits au compte 6535 du budget de la collectivité et actualisés chaque année.
 - de rembourser les élus, des frais de déplacement, de séjour et d'enseignement sous réserve que l'organisme qui dispense la formation soit agréé par le ministère de l'Intérieur,
 - de fixer les orientations en matière de formation : le droit à la formation s'exercera selon le choix de l' élu mais priorité sera donnée, notamment en début de mandat, aux fondamentaux de la gestion locale (finances publiques, marchés publics, urbanisme, intercommunalité, ...), aux formations en lien avec la délégation et aux formations favorisant l'efficacité personnelle (prise de parole en public, informatique, ...)
 - d'ouvrir le droit à un élu salarié, indépendamment des autorisations d'absence et du crédit d'heures accordés, à un congé de formation d'une durée de 18 jours par élu pour la durée du mandat,
 - de compenser les pertes de revenus subies par l' élu salarié par la collectivité dans la limite de 18 jours par élu pour la durée d'un mandat et d'une fois et demie la valeur horaire du SMIC,
- Toutes les dépenses relatives aux formations des élus seront plafonnées à 20% du montant total des indemnités de fonction versées dans la collectivité.

Constitution de la commission de contrôle des listes électorales

La commission de contrôle vérifie avant chaque scrutin les inscriptions et radiations effectuées par le Maire durant l'année et statue sur les recours administratifs préalables.

Constitution de la commission :

- Un conseiller municipal : MALAGIES Amandine en titulaire et PERRIN Céline en suppléante
- Un délégué de l'administration : SALLET Claude en titulaire et HUET Pierre en suppléant
- Un délégué désigné par le président du TGI : DETHUNE Jean-Luc en titulaire et MALAGIES Christine en suppléante

Constitution de la commission d'appel d'offres

Cette commission a pour mission lors d'un appel d'offres, d'ouvrir les plis et de comparer les offres.

Le Président de la commission est le Maire de la commune

Ont été proclamés titulaires : FRAPART Yves, STEPHAN Murielle et DESIRANT Françoise

Ont été proclamés suppléants : CARTIER Sylvestre, FRAPART Stéphane et MALAGIES Amandine.

Acquisition d'un nom de domaine et choix d'un hébergeur pour le site web de la commune

Sylvestre CARTIER souligne le travail réalisé par Claude SALLET sur le site de la commune ; il le remercie de son implication pour la continuité du site.

Actuellement le site web est hébergé chez orange sur les pages perso associées à notre contrat d'accès internet (ADSL). Le site est généré avec un logiciel de création installé sur un PC. Les fichiers obtenus (site statique) sont ensuite téléchargés chez orange. Les sources restent stockées sur le PC.

La version du logiciel de création (webacappella) utilisée actuellement est en fin de support, une nouvelle version est disponible au prix de 79 € par poste.

La municipalité a la possibilité d'acquérir le nom de domaine ecury-sur-coole.fr pour son site web en l'hébergeant chez Ionos 1&1. C'est une entreprise allemande qui possède un datacenter à Strasbourg.

L'offre promotionnelle en cours pour le serveur chez Ionos est de 1 € HT par mois (nom de domaine inclus) pendant 12 mois puis 7€ HT avec un nom de domaine inclus.

Le conseil décide, à l'unanimité :

- d'acquérir le nom de domaine ecury-sur-coole.fr.
- de choisir comme prestataire pour héberger le site web associé à ce nom de domaine et de souscrire son enregistrement à la société 1&1 IONOS SARL aux conditions énoncées ci-dessus.

Questions diverses

Compte rendu de la commission vie sociale :

Edith MAURY fait le point des sujets abordés lors de la commission du 25 juin.

Un état des lieux a été réalisé :

- histoire du village
- sa localisation par rapport à Chalons en Champagne
- la particularité du village avec l'aérodrome
- perte du dernier commerce
- tissu associatif intéressant
- extension de la commune avec de nouveaux logements et plus d'enfants

Projets : Amélioration du vivre ensemble : à quelle occasion, où ?

Répertorier le nombre d'enfants et combien d'adolescents pour mieux cibler leurs besoins

Eviter l'exclusion des personnes fragilisées : la municipalité souhaite se concentrer sur deux axes : lutter contre la solitude et améliorer leur sécurité

Proposition d'un marché sur Ecury

Actuellement Yves Frapart travaille sur un projet de pistes cyclables et lignes de bus

Le panneau de l'écluse devant le 9 rue de Nuisement a été rattaché.

Une requête a été déposée par un locataire. Les élus donnent un rendez-vous aux occupants.

Suite aux derniers événements climatiques, Murielle Stephan pense nécessaire de mettre à jour le PCS (Plan Communal de Sauvegarde) de la commune.

Un élu rappelle que notre commune est un village rural. La moisson commence tout doucement et les engins agricoles vont transiter dans les rues jusqu'au 20 juillet.

Prochaine réunion : lundi 7 septembre à 19h30 : Conseil municipal